


Propositions Direction (budget 2,22%^(f))

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025		
Population	Salaire de base ≤ 56 520€ (1.2 PASS)	Salaire de base > 56 520€
A.G. ^(a)	1,3%	-
A.I. ^(b)	1%	2,2%
Plancher d'A.G.	600€	-
Mesures complémentaires	Remboursement 75% transports en communs	
	Titre repas à 12,10€ (part patronale 7,26€)	
	Prime panier revalorisée à 7,40€	
	+ 10% sur les primes médailles du travail	
	Budget égalité Pro à 0,10%	

Pas d'augmentation pour les salariés :

- AG ou AI : CDD et les alternants
- AI : Avec une note au PMD de 1

AI : Pas d'obligation d'augmenter un salarié avec une note de 2 à son entretien annuel (PMD) 

Contre-proposition CFDT (budget 2,45%^(f))

Afin de trouver une issue favorable pour tous, la CFDT demande à la Direction de modifier sa position et souhaite une Augmentation Générale de 1,76% ^(c) pour tous les salariés en dessous de 1,2 PASS ^(d). Nous demandons également une prime exceptionnelle de 2500€ pour l'ensemble des salariés, financée grâce à la vente d>IDEMIA Smart Identity (ISI). Cette prime permettrait de récompenser les salariés pour leurs contributions à la réussite du Groupe ces dernières années.

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025				
Pour TOUS : Prime exceptionnelle de 2500€				
Salaire de base	AG	Plancher AG	AI	Budget
≤ 56 520€ (1,2 PASS)	1,76%	600 €	1%	2,80%
Contrat sans part variable > 56 520€	1,76%	-	0,44%	2,20%
Contrat avec part variable > 56 520€	-	-	2,20%	2,20%

L'application des minimas conventionnels dès leur parution en début année.

La CFDT a obtenu des avancées sur des mesures complémentaires (transports en communs, Ticket Restaurant, prime panier, médailles du travail). Cependant, d'autres mesures sont à prendre en compte : Mesures RSE ^(e), congés supplémentaires.

La **CFDT** demande à la Direction d'engager une véritable négociation pour valoriser le travail fournis par TOUS.



A.G. (a) :
Augmentation Générale, pour tous jusqu'à 1,2 PASS (56 520 € brut)

A.I. (b) :
Augmentation Individuelle, décision d'augmenter ou pas par le manager

PASS (c) :
Plafond Annuel Sécurité Sociale 47 100€ en 2025

(e) RSE :
Responsabilité Sociétale et Environnementale

(f) Budget :
Montant alloué pour l'AG, le plancher et l'AI.

Prochaine réunion :
• R4 - 12 mars